

## L'Acepp entre en campagne pour les Municipales !

Isabelle Rodriguez, Yohan Vergne, Anne De Chalendar, Frédéric Bildet, Juliette Chotard, membres du Bureau et Philippe Dupuy, Directeur



Depuis le 1er janvier 2025, le rôle d'Autorité Organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant, chargée de construire une politique répondant aux besoins des familles de leur territoire est confié aux communes ou aux Intercommunalités (1).

Ce que l'on appelle le « Service Public de la Petite Enfance » (SPPE) est loin d'être abouti, mais l'ACEPP considère qu'il constitue une 1<sup>ère</sup> étape vers l'universalité de l'accueil du jeune enfant.

L'ACEPP interpelle les candidats aux élections municipales sur leur engagement en matière de petite enfance et pose 4 exigences pour les enfants, leurs familles et les équipes professionnelles (cf. [plaquette « osons la petite enfance, investissons l'associatif »](#)) :

1. **Reconnaitre le modèle associatif comme une proposition non marchande** présente localement et porteuse de projets défendant la coéducation, l'inclusion et l'insertion, la lutte contre la précarité ;
2. **Améliorer la qualité d'accueil et accompagner la parentalité pour toutes et tous**, en garantissant des conditions d'accueil et de travail satisfaisants, en lien avec les missions exercées ;
3. **Sécuriser le modèle économique en proposant des conventions pluriannuelles** de subvention et la mise en place d'un dialogue de gestion de confiance qui garantiront la pérennité de nos actions ainsi qu'un engagement durable et sûre auprès des familles ;
4. **Soutenir les crèches associatives comme des lieux de solidarité et de citoyenneté**, où le bénévolat, l'entraide, la mixité sociale, les relations de confiance, l'intégration des parents dans les instances de décision, l'ancrage territorial, l'investissement des équipes, font partie intégrante de nos organisations.



C'est ainsi l'occasion de rappeler que la petite enfance ne peut être assimilée à une démarche de marchandisation. Elle nécessite donc l'abandon de la commande publique et sa sanctuarisation autour d'un véritable Service Public garant des valeurs de solidarité, de vivre ensemble et d'innovation.

La qualité d'accueil, finalité de ces exigences, ne peut passer que par une collaboration active et loyale avec les associations, et plus particulièrement avec celles de notre réseau parental, éducatif et citoyen.

Investir dans l'associatif, c'est soutenir un véritable partenariat dans lequel nos organisations ne sont pas de simples opérateurs et les parents de simples utilisateurs, mais sont des acteurs engagés et responsables.

### Nous sommes prêts... Et vous ?

**L'acepp soutient la pétition " Municipales 2026 : soutenons les employeurs et les projets associatifs !" ([Le lien vers la pétition](#))**

(1) L'article 17 de la loi du 18 décembre 2023 sur le Plein emploi

**Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels**  
29, rue du Charolais - 75012 Paris  
Tél : 01.44.73.85.20  
[www.acepp.asso.fr](http://www.acepp.asso.fr)

**L'Acepp, le mouvement parental éducatif et citoyen qui agit au cœur de la société et répond aux besoins des familles depuis 1980.**

**Un réseau de 72.000 parents, 12.000 salariés, 35.000 enfants, 1000 collectifs**

- 800 lieux d'accueil associatifs, coopératifs de la petite enfance (multi-accueil, crèche parentale, micro-crèche, crèche familiale, accueil de loisirs...) soit 17.000 places
- 40 lieux d'accueil Enfants Parents
- 40 Relais Petite Enfance (ex RAM)
- Des ateliers, des cafés de parents

**Un réseau de 22 associations départementales et régionales ; 17 organismes de formation.**

**Les collectifs du réseau se caractérisent par leur volonté :**

- D'impliquer les parents dans leur fonctionnement en favorisant la coopération parents professionnels
- De jouer un rôle sur le développement local et durable.



[www.acepp.asso.fr/labelparental](http://www.acepp.asso.fr/labelparental)



**Manifeste 2022-2026**

**Contact Acepp :**

Philippe DUPUY tél. : 06-08-75-36-53  
[philippe.dupuy@acepp.asso.fr](mailto:philippe.dupuy@acepp.asso.fr)